



JAI JAGAT 2020

MARCHE LYON - GENEVE

Organisée par la coordination Jai Jagat Lyon-Genève

Charte et règlement intérieur du Marcheur et de la Marcheuse

VISION

Face aux crises économiques, sociales, sanitaires et environnementales qui s'aggravent, se lève partout une volonté de changement en profondeur de nos modes de vie. La campagne *Jai Jagat*, initiée par l'organisation indienne *Ekta Parishad*, œuvre à un monde bienveillant pour l'ensemble du vivant, où « personne n'est laissé pour compte ».

MISSIONS

- Promouvoir le principal message de Gandhi, la non-violence, comme stratégie globale de transformation et comme manière de vivre ensemble.
- Faire de la campagne Jai Jagat, dont les marches sont une composante essentielle, un outil de convergence des forces de changement et de transformation individuelle, sociétale et institutionnelle.
- Valoriser les savoirs et favoriser l'émancipation des femmes, des jeunes et des plus démunis en tant qu'acteurs essentiels de cette campagne.
- Contribuer à la prise de conscience grandissante des défis environnementaux, sociaux et démocratiques globaux.
- S'appuyer sur les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies pour 2030 afin de réaliser ces missions, grâce à un dialogue critique avec les institutions, qui mette en valeur les revendications, propositions et initiatives, ainsi que la mobilisation, de la Société Civile.

Dans cet esprit, les piliers du plaidoyer, intégrés dans la campagne globale, correspondent à quatre de ces ODD :

- 1) éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- 2) réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- 3) prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;

- 4) promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous et prévenir les guerres et les violences.

VALEURS

- « Être *le changement que nous voulons voir dans le monde* »
- Pratiquer la bienveillance et prendre soin les uns des autres
- Proposer quand c'est possible, s'opposer si nécessaire.
- Respecter l'idéal d'ouverture, de coopération et d'inclusion de Jai Jagat au service du bien commun.

Par votre enregistrement et votre participation à la marche, vous vous engagez à en respecter la Charte et le règlement intérieur ci-dessous.

Quelques règles pour une bonne marche...

En ce mois de septembre 2020, nous marcherons, rencontrerons et dialoguerons, partagerons les repas, tout au long du chemin qui relie Lyon à Genève.

La participation à la marche Jai Jagat 2020 est libre, c'est à dire ouverte à chaque citoyenne et citoyen qui accepte d'en respecter les valeurs, les principes et les règles, reprises dans la présente Charte.

La coordination Jai Jagat Lyon-Genève assure l'organisation de la marche, le service d'ordre et prend - dans certaines limites et sous certaines conditions - toutes les mesures raisonnables pour assurer la bonne organisation de la marche et la sécurité des participants.

Les participantes et participants qui n'acceptent pas ces conditions ne pourront se prévaloir des services, de la responsabilité et de l'assurance contractée par le MAN Lyon. A ce titre, les responsables de la coordination Jai Jagat Lyon-Genève se réservent le droit d'exclure de la marche des personnes si elle estime que ces conditions ou règles ne sont pas respectés.

A. Enregistrement et participation aux frais

- ❖ L'enregistrement se fait de manière électronique. L'inscription est valide à partir du moment où le paiement des repas est effectué, y compris ceux enregistrés pour une journée uniquement.
- ❖ Les mineurs seront accompagnés d'une personne adulte responsable, (une au moins par groupe de 5 jeunes).

- ❖ Si vous participez pour une journée uniquement sans vous inscrire, vous aurez à vous prendre en charge de façon autonome, pour votre nourriture, vos bagages et transports. Les facilités et services, sauf l'eau potable, sont réservés aux marcheurs et marcheuses qui participent à au moins une journée de 24 heures.
- ❖ Néanmoins des repas seront disponibles sans réservation pour la somme de 10 €.

B. Facilités, services et équipement recommandé

- ❖ L'assurance du MAN-Lyon couvre la **responsabilité civile** ainsi que les **accidents corporels**. En cas d'accident une déclaration doit être remplie dans les 48 heures.
- ❖ Les facilités et services mis en place par l'organisation sont, entre autres : le transport des bagages vers le lieu d'accueil suivant ; 3 repas par jour (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, assuré par l'association Bus Bio) ; l'eau potable ; un endroit pour dormir (prairie, sous toit, hangar agricole, hall sportif, chez l'habitant) ; un équipement sanitaire élémentaire sur les lieux d'accueil (eau froide courante, toilettes sèches) ; des équipements sanitaires plus complets (douches, toilettes) à certaines étapes.
- ❖ Les étapes de marche nécessitent, en règle générale, une bonne condition physique et, de préférence, d'avoir déjà effectué des marches itinérantes. Les conditions de confort seront limitées ; il n'est pas certain d'avoir des douches disponibles chaque soir.
- ❖ Il est demandé d'amener pour soi-même : matelas (ou équivalent) et sac de couchage ; petit sac à dos pour la journée ; gourde ; protection soleil et pluie ; médicaments et premiers soins ; lampe frontale (ou torche) ; ainsi que chaussures et vêtements appropriés ; le tout dans un sac ou sac à dos facilement transportable. Une tente sera nécessaire à certains endroits, ceux qui le peuvent sont invités à en prendre et à éventuellement accueillir d'autres marcheurs. Les personnes qui auraient des difficultés avec cela doivent se signaler à l'organisation (lyongeneve2020@nonviolence.fr).
- ❖ Il est indispensable de vous munir de vos papiers d'identité, ainsi que des autorisations nécessaires pour l'entrée éventuelle sur le territoire suisse.

C. Une expérience de vie et de partage

- ❖ La marche sera une expérience de vie et de partage, caractérisée par la simplicité et la sobriété. Un certain nombre de tâches, liées à la vie collective (dresser les tables ou des tentes, ranger, faire la vaisselle, nettoyer les lieux...) seront assurées à tour de rôle. Chacun sera sollicité pour y participer.

- ❖ Les marcheuses et marcheurs avancent ensemble sur un itinéraire établi par l'organisation et restent toujours groupés entre les responsables d'étape qui ouvrent la marche et celles ou ceux qui la ferment. Les personnes qui ne respectent pas cette règle, ne seront pas couvertes par l'assurance de l'organisation.

D. Santé, sécurité, secours...

- ❖ Si une marcheuse ou marcheur se blesse ou s'épuise, il faut demander de l'aide et prévenir la personne responsable de l'étape. En aucun cas, les marcheurs et marcheuses ne doivent laisser seule une personne en difficulté.
- ❖ Un numéro de téléphone portable sera communiqué aux participantes et participants et permettra d'atteindre à tout moment la personne en charge de l'étape en cas de problème, comme des accidents, épuisements...
- ❖ Quitter la marche sans prévenir l'organisation peut entraîner des recherches inutiles (dont les frais seront imputés à la personne concernée).
- ❖ Ne mettez pas votre santé ou votre vie en danger : abandonnez à temps. L'organisation Jai Jagat Lyon peuvent, sur base d'indications sérieuses, vous demander de ne pas continuer la marche.

E. Respect des gens, des lieux, de la loi et de l'éthique...

- ❖ Nous respectons l'environnement : rien n'est abandonné sur le parcours et ses environs ; reprenez vos déchets et déposez-les dans une poubelle.
 - ❖ Nous respectons les habitants locaux, leur lieu de vie, ainsi que les autres participants.
 - ❖ Le Code de la Route doit être respecté par tous et partout.
 - ❖ Les chiens et autres animaux domestiques sont interdits sur l'ensemble du parcours, pour éviter de troubler les animaux dans les fermes que nous serons amenés à croiser.
 - ❖ Il est interdit d'utiliser sa participation à la marche à des fins commerciales et il n'est pas autorisé de porter des mentions de sponsoring commercial pendant la marche.
-